



World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300 – CH 1211 Genève 2 – Suisse

Tél.: +41 (0) 22 730 81 11 – Fax: +41 (0) 22 730 81 81

wmo@wmo.int – www.wmo.int

Weather • Climate • Water
Temps • Climat • Eau

Notre réf.: SG/CER/Cg-17/NOT

GENÈVE, le 27 août 2014

Madame, Monsieur,

Au nom du Président de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), j'ai l'honneur de vous informer que le Dix-septième Congrès météorologique mondial se tiendra du 25 mai au 12 juin 2015 au Centre international de conférences de Genève (CICG). La séance d'ouverture débutera le 25 mai 2015 à 10 heures.

Vous n'ignorez sans doute pas que selon l'article 7, alinéa a), de la Convention de l'OMM, le Congrès est l'assemblée générale des délégués représentant les Membres et, à ce titre, l'organe suprême de l'Organisation. À l'alinéa b) de ce même article, il est indiqué que chaque Membre doit désigner un de ses représentants au Congrès, qui devrait être le directeur de son Service météorologique ou hydrométéorologique national, comme délégué principal.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître, conformément à la règle 21 du Règlement général de l'OMM, le nom des personnes qui composeront la délégation de votre pays, en indiquant à quel titre chacune d'elle assistera aux délibérations du Congrès.

Comme vous le savez, le Congrès se réunit une fois tous les quatre ans pour prendre des décisions de la plus haute importance pour l'Organisation. Il convient donc d'assurer la plus large représentation possible des Membres de l'Organisation au Congrès et nous espérons vivement que votre gouvernement sera en mesure d'envoyer une délégation au Dix-septième Congrès météorologique mondial.

Pour déterminer la composition de la délégation nationale, votre gouvernement voudra sans doute tenir compte du large éventail de questions, météorologiques et administratives, qui sont inscrites à l'ordre du jour de la session. En outre, comme plusieurs questions hydrologiques seront également évoquées, je voudrais appeler votre attention sur la règle 30, alinéa b), du Règlement général de l'Organisation qui dispose qu'à chacune des sessions du Congrès, il est établi un sous-comité d'hydrologie à composition non limitée composé, en principe, de ceux des conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents et ceux des représentants des Services hydrologiques nationaux qui font partie des délégations nationales.

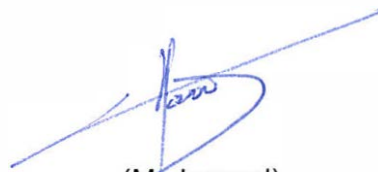
Tous les documents relatifs au Congrès, y compris l'ordre du jour, seront placés en temps voulu sur le site Web de l'OMM à l'adresse suivante: www.wmo.int. Il vous sera possible d'y accéder en procédant comme suit: cliquer sur «Réunions», puis sur «Sessions d'organes constituants» et enfin sur «Dix-septième Congrès météorologique mondial» (Cg-17).

Aux: Ministres des Affaires étrangères des Membres de l'Organisation météorologique mondiale
(WMO-1410)

D'autres documents ainsi que des renseignements supplémentaires concernant l'organisation de la session seront mis en ligne au fur et à mesure qu'ils seront disponibles. À cet égard, je souhaiterais attirer votre attention sur la règle 135 du Règlement général de l'OMM, qui précise que tout Membre peut proposer l'adjonction de questions à l'ordre du jour provisoire avant l'ouverture de la session, à condition de joindre un mémoire explicatif pour tout nouveau point proposé.

Copie de la présente est adressée au Représentant permanent de votre pays auprès de l'OMM.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, les assurances de ma très haute considération



(M. Jarraud)
Secrétaire général